

Avant les élections cantonales genevoises

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **24 (1936)**

Heft 486

PDF erstellt am: **23.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-262436>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
M^{lle} Emilie GOURD, 17, rue TöpfferADMINISTRATION
M^{lle} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de chèques postaux 1.943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—
ÉTRANGER... 8.—
Le numéro... 0.25
Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est
délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de
l'année en cours.

ANNONCES

La ligne ou son espace :
40 centimes
Réductions p. annonces répétées
Les abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de
l'année en cours.

Ch. Secrétan.

Nous ne savons pas ce
que demande la justice,
et nous ne le saurons pas,
aussi longtemps que la
femme n'aura pas été
consultée.

Avant les Elections cantonales genevoises

Et nous, femmes ?...

Puisque, une fois de plus, les partis politiques genevois ont mis sur pied, en vue des élections si affreusement passionnées de ces jours prochains, des programmes de réformes merveilleuses, mais qui ne nous mentionnent pas davantage, nous, femmes, nos intérêts, nos difficultés, nos réclamations, nos droits, que si nous étions un troupeau de brebis à tondre au gré de nos bergers; puisque, une fois de plus, ces consultations populaires vont se faire en ignorant totalement et volontairement notre existence comme citoyennes, comme contributables, comme productrices, comme consommatrices, — cette existence, pourtant, l'Association genevoise pour le Suffrage a jugé qu'il était de son devoir de la rappeler. A l'opinion publique d'abord, et surtout à l'opinion publique féminine, qui trop souvent pêche par indifférence, paresse, inertie et routine; et voilà le but de l'affiche apposée sur tous les murs de Genève ces derniers jours; aux partis politiques ensuite, qui esquivent, sans même penser que cela puisse nous concerner, le plan de notre vie cantonale pendant trois ans; et voilà le motif de la lettre ci-après adressée à chacun de ces cinq partis:

Monsieur le Président,

Notre Association pour le Suffrage, qui ne peut manquer en cette période électorale de porter le plus vif intérêt à l'attitude des différents partis politiques envers les problèmes de l'heure, tient à vous exprimer son profond regret de ce que le parti que vous présidez n'ait pas cru devoir, dans son programme, faire même mention de

l'introduction des droits politiques pour les femmes dans notre vie publique cantonale.

Alors que dans tous les pays d'Europe, sauf quatre, les femmes sont appelées à participer directement à la vie de la nation en tant qu'électorales ou parlementaires; alors qu'en France la Chambre des députés vient de voter à l'unanimité moins une voix l'introduction du suffrage féminin, et que la collaboration officielle des femmes à l'œuvre sociale et éducative est assurée de façon directe par la présence de femmes au gouvernement, il nous est très pénible de constater que, dans notre canton, où cependant l'instruction féminine est tout spécialement développée, aucun parti politique ne songe même à nous faire dans notre vie nationale la place à laquelle, en toute équité, il est impossible de nous dénier notre droit.

Chargées par notre Comité de vous prier de bien vouloir exprimer ce regret profond au parti que vous présidez, nous vous prions de croire, etc.

Pour l'Association genevoise pour le
Suffrage féminin :La Présidente :
Emilie GOURD.
Une des vice-présidentes :
A. BONDALLAZ.

Il n'est pas nécessaire de dire à nos lecteurs que nous ne nous faisons pas la moindre illusion sur le succès de ces manifestations. Mais, à force de tomber goutte à goutte, une source attaque et perce des rochers encore plus durs que les préjugés, l'inconscience ou l'égoïsme de nos concitoyens; et, d'autre part, quel est le principe de justice qui a triomphé avant d'avoir été proclamé cent mille fois ?

Or, c'est parce que le principe que nous défendons est un principe de justice que nous avons foi en lui.

commandé que la question des enfants maltraités soit envisagée à divers points de vue: assistance sociale, droit civil, mesures pénales, pour déterminer à l'examen duquel il sera utile de s'attacher en premier lieu.

Statut de la femme

Nous n'avons pas à rappeler ici que la S. d. N. a décidé l'an dernier de procéder à une enquête auprès des gouvernements sur le statut civil et politique de la femme, mais sans fixer la date à laquelle cette enquête devrait être terminée, ce qui laissait la porte ouverte à toutes les longueurs et à tous les retards! Aussi, cette année, l'effort des organisations féminines porta-t-il spécialement sur cette question de date, et grâce à l'appui qui leur fut donné par plusieurs femmes déléguées, la décision vint d'être prise de faire figurer à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée (1937) la discussion sur ce sujet.

C'est donc là un succès pour les organisations féministes, dont l'activité va recevoir de ce fait un nouvel élan: d'une part puisqu'elles ont maintenant à s'assurer sur terrain national que les gouvernements répondent en temps voulu à l'enquête de la S. d. N., et d'autre part puisqu'elles sont ainsi à même de hâter pour une date déterminée leurs propres travaux sur ce sujet, le Secrétaire général ayant invité les Associations internationales féminines à lui fournir avant le 1^{er} juin prochain les exposés qu'elles désirent soumettre à l'examen de l'Assemblée. Nous regrettons seulement que leur seconde demande en ce domaine n'ait pas abouti: elles avaient, avec raison, estimé que les réponses des gouvernements ne seraient complètes que si la situation des femmes dans les colonies, protectorats ou territoires sous mandats était prise en considération, et une recommandation de la S. d. N. à cet égard aurait eu bien plus de poids que les démarches qui devront être faites maintenant auprès des gouvernements en particulier.

(La fin en 3^e page.)

E. Gd.

AVIS. — L'abondance des matières nous oblige encore à remettre à notre prochain numéro la publication de la fin de l'étude de notre collaboratrice A. de M. sur Les Femmes et l'Administration publique.

Lire en 2^e page:

La prochaine Conférence d'études de l'Alliance
Internationale pour le Suffrage.E. J.: In Memoriam, M^{lle} Amélie Humbert.

Une femme ne sera pas encore tuteur général à Genève.

E. Gd.: La vie politique. Le parti radical et les femmes.

En 3^e et 4^e pages:

E. A.: Un Cours de vacances féministe, au
bord du lac de Thoun.V.-K.: La Conférence des Présidentes de Sections
de l'A. S. S. F.

Nouvelles de diverses Sociétés.

En feuilleton:

M.-L. Preis: Les femmes et les livres. Voya-
geuses: Anne Morrow Lindbergh.

Toujours le droit au travail de la femme mariée

A LAUSANNE

Malgré l'opposition des principales Sociétés féminines de la ville, qui ont à plusieurs reprises attiré l'attention des autorités communales sur les dangers que présentait, tant au point de vue professionnel qu'au point de vue moral, le nouveau règlement sur le statut des fonctionnaires, et malgré l'appui inattendu donné à notre cause par quelques représentants des partis bourgeois, la majorité du Conseil communal lausannois a voté ce règlement, dont l'article 22 porte une atteinte directe au droit au travail de la femme. Il stipule en effet qu'il existe « une incompatibilité entre la qualité de membre du personnel communal et les occupations accessoires régulières ou occasionnelles exercées par l'employé ou l'ouvrier ou par son épouse ». Ce qui revient à dire que si un petit fonctionnaire de la ville de Lausanne est marié à une femme qui tient un commerce de papeterie, ou d'épicerie, moins même, fait parfois chez elle des travaux de couture ou de broderie, il devra, ou démissionner, ou interdire à sa femme d'exercer cette activité rémunérée, ou encore divorcer.

Ce sont là des atteintes insupportables à la liberté individuelle, qui relèvent bien davantage d'un régime dictatorial que de la tradition de notre pays. Mais l'on peut être bien tranquille: la pratique de ces mesures se chargera de mettre à la raison ces messieurs du Conseil communal et les difficultés d'applications vont fourmiller... On dit que cela a déjà commencé. Cela ne nous étonne pas.

A GENEVE

Là aussi, on continue à menacer le droit au travail de la femme. Le fameux projet, issu de la Ligue des Citoyens pour être soumis à la votation populaire, et dont nous avons démontré en son temps le caractère, aussi injuste qu'absurde (il mesurait au kilomètre, on s'en souvient, la valeur des institutrices, en autorisant celles qui se mariaient au delà d'un certain rayon à garder leur poste, et en obligeant les autres à démissionner!) ne paraissant avoir aucune chance de succès (le Conseil d'Etat lui-même y avait fait opposition), un nouveau projet a été préparé par la Commission du Grand Conseil, dont le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il est une monstruosité juridique, basé tel qu'il est sur des catégories d'exceptions, et intervenant même avec candeur dans le statut des fonctionnaires internationaux résidant à Genève, et qui sont exterritorialisés!

Aussi une levée de bouilliers s'est immédiatement manifestée, aussi bien du côté du Comité de défense du droit de la femme au travail, qui a adressé à la Commission du Grand Conseil une lettre de protestation, que du côté des différentes organisations de fonctionnaires, dont le langage très net à l'égard du droit de la femme a été un réconfort pour les féministes. D'ailleurs, la session du Grand Conseil étant close et les élections

proches, un temps de répit peut être assuré — d'autant plus que nous n'avons certainement pas tort ceux qui assurent que des machines de cet ordre sont surtout des machines électro-rales...

J. GUEYBAUD.

La signification et l'organisation des loisirs

L'Union des Femmes de Genève avait proposé comme sujet de conférence pour cette Assemblée de l'Alliance: *Comment organiser les loisirs de la jeunesse pour parer aux dangers des danses et du cinéma?* M^{lle} Stucki a désiré élargir et approfondir cette question, car il n'est que trop évident que jeunes et vieux n'usant pas de leurs loisirs comme il faudrait, il s'agit là d'un problème d'intérêt général.

Les loisirs ont deux faces, l'une rayonnante, l'autre grimaçante; pour les uns, ils signifient détente, ou vie intensifiée; pour les autres, vide ou fantôme. L'homme moderne les conçoit comme l'antipode de la contrainte du travail, alors que l'enfant et le primitif, dont le temps est rempli par les activités les plus diverses, au gré de leurs besoins, ne connaissent ni le travail ni les loisirs.

En jetant un coup d'œil sur l'histoire du travail, nous voyons que l'antiquité le méprise et l'abandonne aux femmes et aux esclaves. L'homme supérieur est l'homme oisif. Au moyen âge, le travail signifie peine et corvée. Jusqu'à une époque récente, on manquait de main-d'œuvre pour faire face aux besoins courants, si bien que les gouvernements devaient même imposer des travaux forcés pour lutter contre les forces de la nature. Puis vint la machine, qui remplaça les corvées, mais aussi les métiers et, partiellement, l'agriculture! Avec une machine agricole, un paysan exécute le travail de 25 hommes; là où, autrefois, il fallait 7000 ouvriers, fonctionnent aujourd'hui 35 machines menées par une poignée d'hommes. De ce fait les forces humaines sont libérées. Mais la société n'est pas à la hauteur de cette liberté.

De nos jours le travail, du moins le travail

¹ D'après la conférence faite à l'Assemblée de l'Alliance à Coire par M^{lle} Hélène Stucki (Berne).



Les Femmes et la Société des Nations

Protection de l'enfance

Si les débats sur l'activité de la S. d. N. en matière de protection de l'enfance ont été, lors de la récente Assemblée, plus animés et plus longs que ceux sur la traite des femmes, ils ont d'autre part porté bien davantage sur des questions de procédure que sur le fond des problèmes en eux-mêmes. Nous avons toujours dit ici même combien vaste est le champ d'activité dans lequel le Comité de Protection de l'Enfance a dû découper les limites de son travail, et les dangers que présente l'étude simultanée d'un trop grand nombre de points: il était donc utile que des directives soient adoptées selon lesquelles canaliser et coordonner les recherches et les discussions. Ces directives sont les suivantes: constituer un triple centre, soit centre de documentation internationale destiné à faciliter l'échange des renseignements, centre d'études chargé d'effectuer ou de provoquer des enquêtes, et centre d'action chargé d'organiser la coopération entre les gouvernements d'abord, entre les gouvernements et les organisations privées ensuite. En outre, quelques indications ont été fournies sur l'orientation des travaux de la S. d. N. plus spécialement que cela n'a été fait jusqu'à présent vers les problèmes concernant surtout l'enfance normale, la situation de l'enfance dans les régions rurales, l'alimentation — le sujet à la mode cette année dans les milieux sociaux et économiques de la S. d. N. — et la coordination de l'activité des œuvres sociales, tant officielles que privées. Enfin, et bien entendu, des questions déjà à l'ordre du jour des travaux de la S. d. N., telles le placement familial, le cinéma récréatif, les enfants dévoyés et en danger moral, ont fait également l'objet de plusieurs interventions de délégués et de déléguées, et il a été re-

ELECTIONS CANTONALES DE 1936

FEMMES!

Travailleuses!

Consommatrices!

Il est injuste et dangereux que vous ne puissiez pas élire vos représentants, qui vont prendre durant ces prochaines années des mesures vous touchant directement.

Mères de famille!

Educatrices!

Citoyennes!

L'intérêt du pays exige la collaboration de tous,
HOMMES ET FEMMES

FAITES VOTRE DEVOIR,
avant qu'il ne soit trop tard

Réclamez votre droit de vote

ASSOCIATION GENEVOISE POUR LE
SUFFRAGE FÉMININ.